

Le commerce autoroutier

Puisque la route représente le domaine du véhicule automobile, il s'est développé, au fil du temps, une offre commerciale appropriée qui lui est exclusivement destinée. La traditionnelle halte routière a grandi et a donné lieu à une variété de concepts aux composantes aussi variées.

Une variété d'arrêts routiers

On les connaît sous de nombreuses appellations : aire de service, halte permanente, belvédère et aire de repos. Transports Québec a adopté un plan de modernisation du réseau dont l'une des fonctions consiste à réhabiliter le réseau constitué des structures suivantes:

- 9 aires de service
- 18 haltes routières permanentes
- 34 haltes routières saisonnières
- 35 belvédères
- 4 stationnements pour véhicules lourds

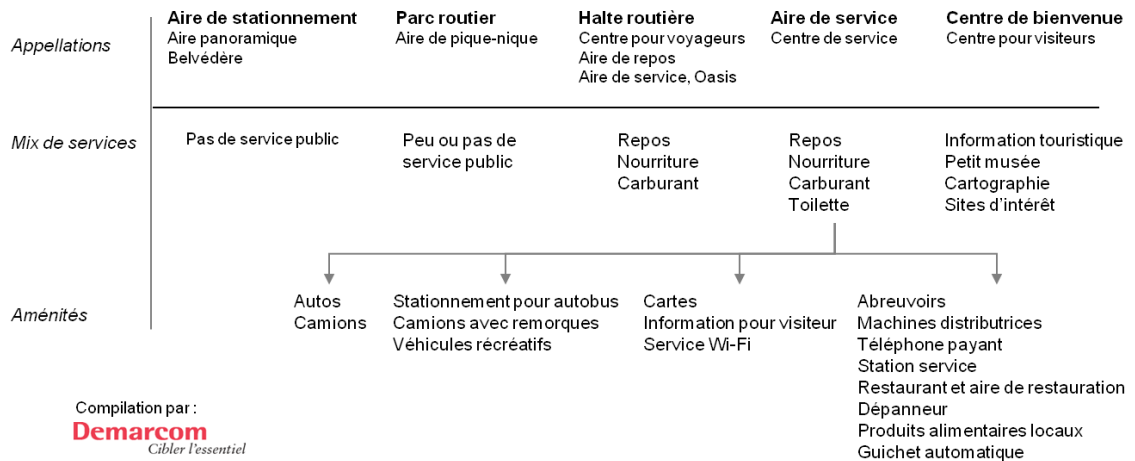
En voici une brève description.

- a. Aire de service. Halte routière avec service de restauration et, à certains endroits, de ravitaillement en carburant en plus des services généralement assurés dans une halte routière.
- b. Halte routière. Halte routière offrant divers services, dont un bloc sanitaire et une aire de pique-nique; ces haltes peuvent être permanentes ou saisonnières (ouvertes de la mi-mai à la mi-octobre).
- c. Belvédère. Halte routière avec ou sans service, accès à un stationnement offrant généralement un point de vue remarquable sur le paysage environnant.
- d. Aire de repos pour les camionneurs. Halte routière destinée à permettre aux camionneurs de se reposer ou de vérifier l'état de leur véhicule et du chargement.

Tous ces types d'aire de service n'offrent pas systématiquement une offre commerciale.

Une version plus détaillée de la typologie des aires de repos est illustrée au schéma suivant. Les appellations sont variées et comprennent parfois des synonymes selon les régions de l'Amérique du Nord. Oasis, par exemple, est le nom donné aux haltes routières dans l'état de l'Illinois.

Typologie des aires de repos



Le Village-relais

À ce réseau, il faut ajouter les Villages-relais, une récente création de Transports Québec. Cette idée s'appuie sur les trois objectifs suivants¹ :

- Accroître la sécurité des usagers de la route en leur offrant des lieux d'arrêt accessibles en tout temps
- Offrir une diversité de services et une qualité d'accueil
- Apporter un soutien au développement local et régional.

Un Village-relais est une municipalité reconnue par le ministère des Transports du Québec qui offre, avec l'aide de ses commerçants, une diversité de services et un lieu d'arrêt agréable et sécuritaire. De plus, les Villages-relais offrent aux voyageurs des attraits touristiques, culturels et naturels proposant ainsi, la possibilité de prolonger la durée de la visite. Il en existe 38 à l'heure actuelle, mais il est prévu qu'en 2013, le réseau devrait comprendre 45 membres.

Pour bénéficier de la licence d'utilisation "Village-relais", il faut que la ville propose son dossier de candidature et que ses commerçants aient pris des engagements vis-à-vis des attentes du Programme de reconnaissance des villages relais. Une charte de qualité décrit la nature des engagements à respecter.













¹http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/vehicules_promenade/reseau_routier/villages_relai

Bien qu'il existe une fédération des villages relais du Québec, le concept demeure encore peu connu.

Voilà un réseau de destinations qui accompagne le voyageur à travers le Québec. Il s'ajoute d'ailleurs aux quinze autres types de routes qui invitent le visiteur à la découverte du territoire (Route des vins, Route des Frontières, Route des Rivières, Chemin du Terroir par exemple²).

► **Services offerts** ▲

Les services indiqués ci-dessous sont les services minimaux qui doivent être disponibles toute l'année, que ce soit en haute saison (de juin à septembre) ou en basse saison (d'octobre à mai). Tous ces services doivent être accessibles aux personnes à mobilité restreinte, à l'exception du service de remorquage.

SERVICES	Heures minimales assurées de juin à septembre	Heures minimales assurées d'octobre à mai
 Restauration	7h - 22 h	7h - 21 h
 Essence	7h - 23 h	7h - 21 h
 Alimentation	7h - 23 h	7h - 21 h
 Dépannage mécanique	8h - 17 h Du lundi au vendredi	8h - 17 h Du lundi au vendredi
 Remorquage	8h - 17 h Du lundi au vendredi	8h - 17 h Du lundi au vendredi
 Hébergement	24 h	24 h
 Services bancaires	24 h	24 h
 Téléphonie	24 h	24 h
 Information et signalisation	24 h	24 h
 Stationnements sécuritaires pour tout type de véhicule	24 h	24 h
 Toilettes publiques	24 h	24 h
 Dispositif de réception des eaux usées	7h - 23 h	-

[HTTP://WWW.MTQ.GOUV.QC.CA/PORTAL/PAGE/PORTAL/GRAND_PUBLIC/VEHICULES_PROMENADE/RESEAU_ROUTIER/VILLAGES_RELAIS](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/vehicules_promenade/reseau_routier/villages_relais)

Les haltes routières ont été laissées à elles-mêmes un bon nombre d'années. Quelques enjeux expliquent cette situation. Le coût de gestion des aires de service, les frais d'entretien et la recherche de personnel sont les causes principales évoquées pour laisser aller le réseau.

Cependant, la "revalorisation" des aires de service s'inscrit maintenant dans une démarche axée sur la valeur ajoutée de la région à l'égard du visiteur.

Des idées en action

La prise en charge du développement des haltes autoroutières par le gouvernement et l'attribution des licences d'opération de l'offre commerciale forment un alignement unique de conjonctures pour refléter, au 21e siècle, la volonté de promouvoir une saine alimentation. Apparemment, le commerce semble incapable d'une telle vision.

Les haltes routières permanentes pourraient représenter un réseau original pour présenter les produits régionaux (alimentation, produits du terroir). Les haltes routières bénéficient d'une chalandise variée comprenant aussi des visiteurs étrangers. Cela pourrait agir en tant que vitrine des produits du Québec!

² <http://www.bonjourquebec.com/qc-fr/routevins.html>